



AVIS DE COURSE

RÉGATE DES PIEDS GELÉS

CERCLE NAUTIQUE DE PAIMPOL - GRADE 5C
DIMANCHE 25 OCTOBRE 2026
ZONE BRÉHAT ET ALENTOURS

Préambule La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1.
La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants et participantes.

1 RÈGLES

La compétition est régie par :

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 - la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2
- 1.3 - les règlements fédéraux, notamment le règlement technique des pratiques sportives compétitives, et chartes de la FFVoile
- 1.4 - le règlement du trophée habitable 2026 du CDV22

Il est attiré l'attention des participants sur le respect de la réglementation en vigueur dans les zones Natura 2000 traversées et les informations environnementales utiles aux plaisanciers sur le site www.protegeonslamer.bzh

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles après 18h00 le samedi 25 octobre 2026 au bar restaurant Le Palm, Port de Lézardrieux.
- 2.2 Les IC seront publiées selon la prescription fédérale.

3 COMMUNICATION

- 3.1 Il n'y aura pas de tableau officiel d'information en ligne. Un groupe Whatsapp permettra de relayer les informations concernant la régate. Les coureurs peuvent se connecter via le QR-Code :



- 3.2 [DP] [NP] Pendant qu'il est en course sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 **ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION**

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

- 4.1 La compétition est ouverte à :

- tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A,B, C, D ou norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5e catégorie de navigation ou équivalent.

Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240.

Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.

- 4.2 - tous les bateaux du système à handicap Osiris Habitable.

- 4.3 Documents exigibles à l'inscription :

- 4.3.1 a. Pour chaque concurrent majeur, être en possession d'une Licence temporaire FFVoile ou Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"

Pour chaque concurrent mineur, être en possession :

- d'une licence Club FFVoile mention « compétition » valide

ou

- d'une licence temporaire FFVoile ou d'une licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

- b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing

- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros

- pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

- c. une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.

- 4.3.2 Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.

- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

- 4.4 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription sur place ou en l'envoyant, avec les droits requis, à **CNPL, PB109 Maison des plaisanciers, Quai Neuf, 22500 PAIMPOL** jusqu'au 23 octobre 2026.

- 4.5 Les bateaux peuvent s'inscrire en ligne sur le site du CNPL : <https://cercle-nautique-paimpol.bzh/> et <https://www.helloasso.com/associations/cercle-nautique-de-paimpol/evenements/regate-des-pieds-geles>

- 4.6 Pour être considéré comme inscrit à la compétition, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

- 4.7 Le nombre minimum de personnes à bord pendant la course est de 2.

5 **DROITS À PAYER**

Les droits sont de **30 euros** pour toutes les classes, recouvrant :

- La participation aux régates

- La gratuité du port de Lézardrieux à partir du 20/10/2026 et jusqu'au 28/10/2026

- Le pot de remise des prix le 25/10 à partir de 18h00 à la capitainerie du port de Lézardrieux

- L'inscription est remboursable en cas d'annulation par le comité de course.

6 **PROGRAMME**

Samedi 24 octobre 2026 : Au Bar-Restaurant LE PALM, au port de Lézardrieux.

- **18h-19h30** : Inscriptions, vérification des licences. Remise des instructions de course et des parcours.
- **19h30** : Briefing

Dimanche 25 octobre 2026 :

- **9h30** : Émargement sur l'eau par VHF
- **10h00** : Premier signal d'avertissement

- Plusieurs courses à suivre.
- Aucun signal d'avertissement ne sera fait après **16h00**.
- **18h30** : proclamations des résultats à la capitainerie du port de Lézardrieux.

7 CONTRÔLE DE L'ÉQUIPEMENT

- 7.1** Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge ou de rating valide.
- 7.2** Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.
- 7.3** [DP] Les bateaux doivent respecter la RCV 78.1 75 minutes avant le premier signal d'avertissement et jusqu'à la fin de toutes les courses.
- 7.4** Chaque bateau doit prévoir suffisamment de carburant pour rejoindre au moteur le port d'arrivée de la journée.

8 LIEU

- 8.1** L'Annexe A fournit le plan du lieu de la compétition.
- 8.2** L'Annexe B indique l'emplacement de la zone de course.

9 LES PARCOURS

Les parcours à effectuer seront de type côtier.

10 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

11 CLASSEMENT

- 11.1** 1 course validée est nécessaire pour valider la compétition.
- 11.2** a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.
b) Quand 3 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.
- 11.3** Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.

12 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

- 12.1** [DP] [NP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés par le pavillon du CNPL.
- 12.2** [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :
- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
 - Une VHF
 - Un couteau
 - Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
 - Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
 - Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche.

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.

Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones

13 EMPLACEMENTS

Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le port.

14 LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

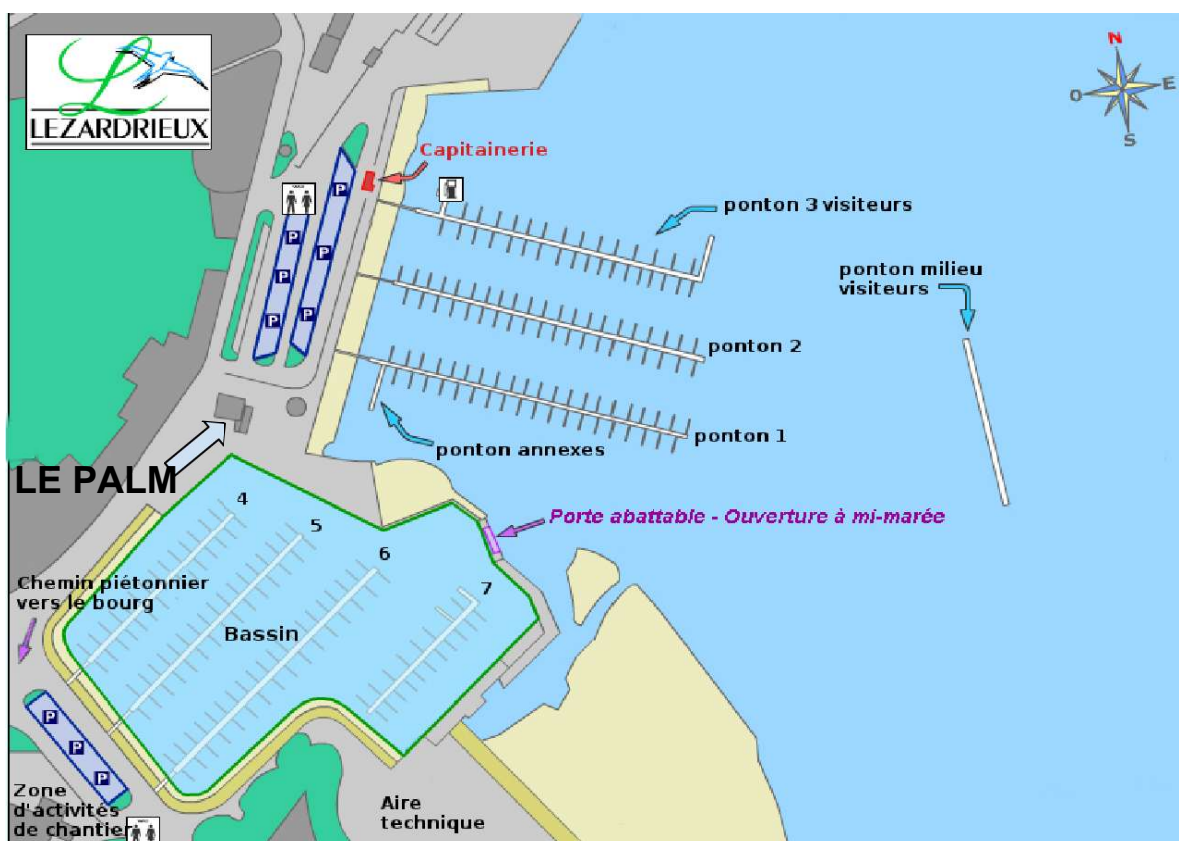
Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régate sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

15 PROTECTION DES DONNÉES

- 15.1** **Droit à l'image et à l'apparence** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

- 15.2 Utilisation des données personnelles des participants :** En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles pour une durée allant jusqu'à un an après la fin de la présente compétition. Il est précisé que les données sportives, notamment les résultats à la compétition susvisée, sont stockées pendant 30 ans à compter de la compétition. Elles sont uniquement destinées aux services fédéraux, aux organes déconcentrés (Ligues et Comités départementaux et club dans lequel la licence a été prise), et aux prestataires aux fins de dispense de nos services (prestataires techniques de gestion des données sportives). Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.
- 16 ÉTABLISSEMENT DES RISQUES**
La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette compétition, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.
- 17 PRIX**
Les prix seront des lots.
- 18 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**
Pour plus d'informations, contacter cnpl.president@gmail.com ou 06.08.87.02.93

ANNEXE A : PLAN DU LIEU DE LA RÉGATE



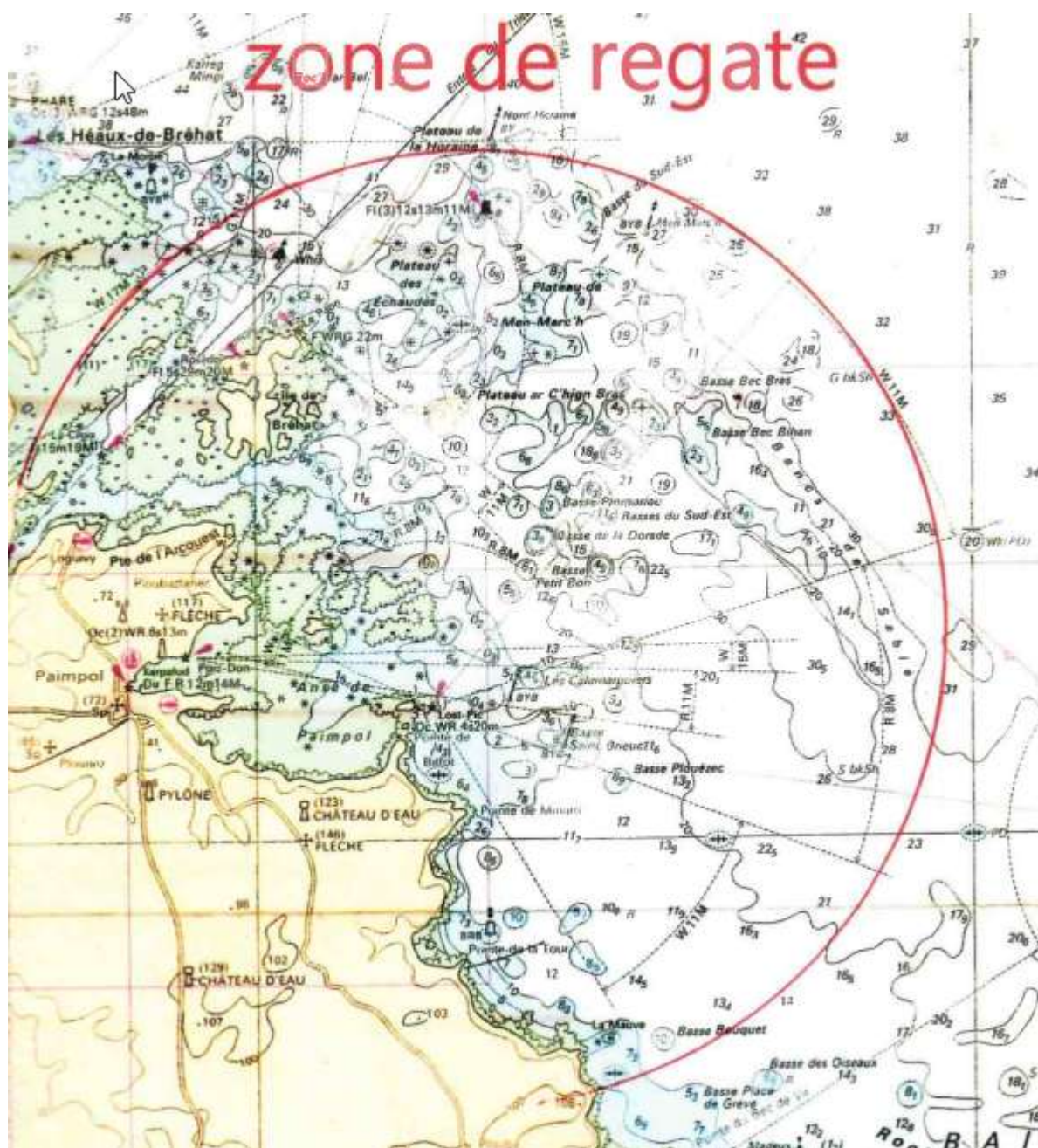
Lever du soleil : 07h49

Lune gibbeuse croissante

Coucher du soleil : 18h02

	Coeff.	Heure	Durée de la marée	Heure de marée	Hauteur	Marnage	$\frac{1}{12}$	$\frac{1}{4}$	$\frac{1}{2}$
PM	87	06h03	06h13	01h02	10,05m	8,24m	0,69m	2,06m	4,12m
BM		12h16	06h07	01h01	1,81m	8,58m	0,72m	2,15m	4,29m
PM	92	18h23			10,39m				

ANNEXE B : ZONE DE COURSE
(joindre si possible un extrait de carte)



ANNEXE C : DIVERS

L'attention des participants est attirée sur le respect de la réglementation en vigueur dans les zones Natura 2000 traversées . Les informations environnementales utiles aux plaisanciers sont disponibles sur le site www.protegeonslamer.bzh.

Nous vous invitons à faire votre possible pour respecter et faire respecter à toute personne à bord les principes et les conseils de la « Charte du plaisancier éco-responsable » :

Avant le départ en mer :

- J'évite les emballages plastiques à usage unique
- Je privilégie les produits locaux, de saison, les emballages recyclables, les produits d'entretien respectueux du milieu naturel (labels Ecolabel, Ecocert...)

Au port :

- J'utilise les équipements sanitaires à quai (WC, douche, vaisselle...) ainsi que la pompe d'aspiration pour la vidange de mes eaux noires, située sur le ponton des services
- Mon bateau ne reste pas branché en permanence aux bornes électriques.

En mer :

- Je trie mes déchets et les rapporte au port, y compris les mégots.
- Je les répartis dans les conteneurs de tri sélectifs disponibles dans les ports de plaisance
- J'utilise les sacs « gestes propres » et cendriers de poche fournis par la capitainerie du port si besoin
- Je respecte une distance de sécurité vis à vis des animaux marins en évitant de couper les trajectoires d'évolution
- Je limite mes actions de pêche à ma consommation familiale et immédiate en respectant les réglementations (matériel, tailles, quantités, périodes, marquage...)

Au mouillage :

- Je vérifie l'existence ou non de dispositions particulières (Réserves Naturelles, sites Natura 2000...) et ne débarque pas sur les îlots en période reproduction
- Je gère ma vitesse d'approche pour ne pas gêner les autres usagers et éviter la formation de vagues Je privilégie les bouées et coffres d'amarrage
- J'ancre dans les zones sableuses en évitant les herbiers
- Je limite le niveau sonore à bord
- J'évite de faire tourner le moteur
- J'utilise si possible des toilettes équipées de bac à eaux noires et dans tous les cas pas à proximité des côtes

L'entretien du bateau :

- Je privilégie l'application d'antifouling minimisant l'impact sur le milieu marin
- Je me renseigne sur les alternatives aux antifoulings qui seraient adaptées à mon usage
- J'effectue le carénage sur les aires dédiées comportant des installations de rétention et de traitement, je me renseigne sur les bonnes pratiques de carénage (vent, tri des déchets, ...).
- Je ne rejette pas d'huile, de liquide de refroidissement ou d'hydrocarbure dans la mer (je m'équipe d'un kit d'absorbants utilisable en cas d'incidents, + pompe à main pour le ravitaillement en carburant + nable anti débordement...)
- J'évite de rincer mon bateau à l'eau douce